

CFTC, CFDT, CGT, UGICT CGT, SNPNC, SUD AÉRIEN, UNAC, UNSA

CRPN

DÉCLARATION COMMUNE

Nous avons rencontré le Cabinet du ministère du Travail le vendredi 25 février 2011.

Il nous a été confirmé que le ministère avait bien l'intention de faire une réforme de la CRPN. Cependant, il nous a également été confirmé que cette nouvelle réforme n'aura qu'un seul objectif : améliorer la pérennité de la CRPN.

Le projet de réforme qui avait été voté par le conseil d'administration de la CRPN en janvier 2008 et ensuite proposé aux différents ministères de tutelle n'est plus à l'ordre du jour. Ce projet sera amendé pour tenir compte des éléments suivants :

- Le contexte économique complètement différent de celui qui prévalait au moment de l'élaboration du premier projet de réforme ;
- Le fait qu'il n'y ait pas de consensus entre les PNC et certains pilotes ;
- La réforme des retraites du régime général intervenue depuis les discussions à la CRPN ;
- Les limites d'âge supprimées en 2009 pour les PNC et en 2010 pour les pilotes qui permettent à de nombreux PN de prolonger leur activité ce qui a pour effet de repousser l'âge moyen constaté de liquidation des droits CRPN ;
- Le projet de 2008 avait des effets différents selon les catégories de navigants.

Le ministère du Travail propose que les syndicats participent à des réunions de concertation sur un nouveau projet. Ces réunions se dérouleront au moins pendant un trimestre, en alternant des discussions techniques au sein d'un groupe de travail restreint et des discussions en réunions plénières avec l'ensemble des syndicats.

Nous resterons intransigeants sur l'objectif de ce nouveau projet de réforme : si une réforme était indispensable, elle ne devrait avoir pour objectif, comme l'a rappelé le ministère, que la seule pérennité du régime de retraite complémentaire des navigants, et cela sans remettre en cause les garanties essentielles offertes à l'ensemble des navigants par la CRPN.

Nous saurons rappeler aux ministères, à Air France et aux représentants des entreprises du secteur, notre détermination à faire respecter scrupuleusement l'unique objectif de ce nouveau projet de réforme.